Elections municipales des 23 et 30 mars 2014

Bouray Autrement

Le Plan local d'Urbanisme ne peut être voté dans la précipitation

Le **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme (PLU) remplace l'ancien **P**lan d'**O**ccupation des **S**ols (POS) qui fixe les règles du développement urbain de Bouray. Il devrait être adopté par le conseil municipal en février prochain, à quelques semaines de son renouvellement.

Est-il bien raisonnable qu'une équipe municipale affaiblie (il ne reste plus que 8 conseillers autour du Maire sur les 18 initiaux) vote dans la précipitation un document aussi important et dont les conséquences pour les Bouraysiens seront aussi lourdes ?

Pourquoi ce PLU n'est-il pas satisfaisant en l'état actuel ?

1°) C'est un plan qui ignore les Bouraysiens

En changeant les règles, le PLU interdit à certains Bouraysiens de réaliser des projets programmés de longue date - comme construire pour leurs enfants ou diviser un terrain devenu trop grand - alors que par ailleurs la politique de « densification du centre-ville » fait une large place à la spéculation immobilière : trois OAP (**O**rientation d'**A**ménagement du territoire et de **P**rogrammation) sont prévues dans le centre de Bouray (rue de la Pingaudière, rue du Gué, rue du Garage) pour y construire des « logements verticaux conventionnés ».

Qu'il n'y ait aucune illusion à se faire, les terrains devenus ainsi constructibles ne le sont que pour ces OAP et non pour des projets personnels. A quel prix seront-ils achetés ? Quelle procédure sera utilisée pour ces opérations ? Droit de préemption ? Expropriation ?

Le changement des règles touche à l'absurde quand il aboutit à interdire à un artisan d'exercer le métier qui est le sien dans la commune depuis des années, alors qu'au contraire, il faudrait en attirer de nouveaux pour dynamiser le village.

2°) C'est un plan qui ignore la réalité de Bouray

Une nouvelle règle considère comme « bâti diffus » toutes les maisons du village se trouvant au-delà de 30 mètres de la rue, réduisant considérablement les possibilités de modification, d'agrandissement et même de rénovation de celles-ci. L'expression, « bâti diffus » est utilisée d'ordinaire pour des constructions en dehors du périmètre urbain, mais elle est inappropriée pour celles se trouvant au cœur du village. C'est de la rhétorique visant à légitimer une décision préjudiciable pour les propriétaires concernés.

Pour nous, le PLU doit partir de l'existant et se borner à établir des règles d'urbanisme qui visent à l'harmonie de l'ensemble, non vouloir remodeler notre village suivant les modes du jour.

On peut d'ailleurs se demander si la règle des trente mètres ne serait pas à géométrie variable quand on voit que certaines parcelles, bien qu'y dérogeant, sont classées en « zone urbaine » alors que d'autres, dans une situation similaire, le sont en « zone jardin ». **Sur quels critères se fondent ces discriminations ?**

Le PLU parle d'une « augmentation modérée de la population », mais les artifices utilisés pour amener cette affirmation ressemblent fort à de l'enfumage. Au contraire, tout laisse à penser que les « populations nouvelles », dont une grande partie en logements sociaux, représenteront près du quart de la population actuelle. Bouray a-t-il réellement les moyens de les accueillir ? Quelle sera la vie de ces habitants dans ces enclaves ? A-t-on bien pris la mesure des problèmes qui en résulteraient, la circulation et le stationnement dans le centre du village, entre autres ?

Plus généralement, le sud de l'Essonne peut-il encore accueillir des nouvelles populations sans se préoccuper de la saturation des infrastructures de transport, N 20 et RER C en particulier ?

Cette politique de densification des centres villes ne peut être appliquée sans discernement à un village de 2000 habitants. Les immeubles entassés dans le cœur du village l'enlaidiront et finiront par le détruire. Ce cœur est pourtant à la fois notre cadre de vie et notre meilleur atout pour recréer du lien social. **Il doit être protégé comme notre bien le plus précieux.**

3°) C'est un plan sans ambition pour Bouray

Le PLU doit refléter une ambition, vouloir augmenter la population de Bouray n'en est pas une ! Il ne peut se borner à mettre en musique la politique gouvernementale en matière de « diversité sociale » et de densification des centres villes par les « logements verticaux ».

Il ne doit pas être une camisole enfilée aux Bouraysiens pour les empêcher de réaliser des projets raisonnables d'agrandissement ou de rénovation de leur maison ou même de division de leur parcelle quand cela est possible. Les règles d'urbanisme ne doivent pas non plus être changées tous les 10 ans comme c'est le cas à Bouray, ni viser à reconstruire notre village suivant les rêves fumeux de la cité idéale.

Notre village se meurt, perdant au fil du temps ses commerçants et ses artisans. Quand cette évolution sera arrivée à son terme, notre village sera définitivement une « zone dortoir ». **Avoir une ambition pour Bouray, c'est vouloir enrayer cette évolution fatale par une politique de dynamisation du centre-ville, d'embellissement du village et de valorisation de notre patrimoine. Le PLU doit être le reflet de cette politique.**

Pour la liste aux élections municipales,
« Bouray Autrement », Robert Longeon

→ Le PLU est consultable en mairie jusqu'au samedi 14 décembre. On peut en demander à l'accueil une copie complète sur clé USB ou DVD. Des remarques peuvent être formulées dans un registre à la mairie.

Pour prendre contact avec notre comité de soutien ou pour discuter du PLU, téléphoner au **06 75 21 31 70** ou nous écrire à **bouray.autrement@free.fr**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE
IMPRIME PAR NOS SOINS